N° 2023/008/004

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-trois, le 29 août,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Joëlle **CAMPERS**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Alexine **LAFAY**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Frédéric **LIMBARINU**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**.

Absents excusés : Corentin **BOUCHER**, Romain **BOUVET**, Christelle **BRIU** (pouvoir à Christel **MAILHÉ**), Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Joël **ARPIN**), Eric **JACQUEMOUD**, Mathieu **LECLERCQ**.

Secrétaire de séance : Christel **MAILHÉ**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 12 - Votants : 14
Date de la convocation : le 23 août 2023.
Date de publication : 4 septembre 2023 au 4 novembre 2023

****

APPROBATION PROLONGATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE POUR UNE DUREE DE 1 AN

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en 2017 une délibération n°2017/053 du 30 Juin 2017 a autorisé la transformation du bureau de poste en agence postale communale.

Une convention a été établie entre la commune de Séez et les services de la Poste pour préciser les conditions dans lesquelles les services de La Poste pourront être proposés dans l'agence postale communale, ainsi que les modalités de gestion et de fonctionnement de l'agence.

Cette convention a été approuvée par délibération n°2017/080 du 13 Novembre 2017 et établie pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, 1 fois, pour la même durée.

La convention arrive à son terme le 21 Novembre 2023.

Dans l'attente d'une mise à jour de la convention en partenariat avec l'AMF afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des usagers et des territoires, les services de la Poste proposent une prolongation de la convention actuelle pour une durée de 1 an soit jusqu'au 21 Novembre 2024.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230829-2023-008-004-DE
Date de télétransmission : 30/08/2023
Date de réception préfecture : 30/08/2023

Les conditions de la convention restent inchangées, notamment le versement d'une indemnité mensuelle compensatrice pour l'organisation de ce service.

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ➔ **D'APPROUVER** la prolongation de la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale pour une durée de 1 an soit jusqu'au 21 Novembre 2024
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (Savoie)

Le secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230829-2023-008-004-DE
Date de télétransmission : 30/08/2023
Date de réception préfecture : 30/08/2023